AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1108
FR0000079600-FS0480

22 juillet 2015

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

GAMELOFT SE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 22 juillet 2015, la société FMR LLC[1] (245 Summer Street, Boston, Massachusetts 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 juillet 2015, le seuil de 10% du capital de la société GAMELOFT SE et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 8 542 587 actions GAMELOFT SE représentant autant de droits de vote, soit 10,05% du capital et 8,93% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre total d'actions GAMELOFT SE.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres de la société GAMELOFT SE par la société FMR LLC s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société GAMELOFT SE ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société FMR LLC n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société GAMELOFT SE ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

[1] FMR LLC est une société holding d'une groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé de 85 030 122 actions représentant 95 713 741 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.